



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation  23/05/2024	Le trente mai deux mille vingt-quatre à vingt heures trente,
Date d'affichage  30/05/2024	Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.
Nombre de conseillers :  En exercice.....23 Présents.....18 Votants.....22	<p>Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Clément ROCU, Olivier BEUDAERT, Daniel PIGNOT, Eric SAINT SEBASTIEN, Régine BRIOIS-BRAUN, Hermann TYNDAL, Valérie BOCQUEL, Sébastien DERREUMAUX, Pascale PALARD, Michel DOYEN, Josiane PACHOLSKI, Gerty EMBOULÉ, Alain GUYONNET, Nicolas POUZET et Nassima VIGUIER formant la majorité des membres en exercice.</p> <p><b>Absents excusés avec procuration :</b> Geneviève DARGNAT pouvoir à Josiane PACHOLSKI Bernadette CAPDEVILLE pouvoir à Hermann TYNDAL Maud THOURY pouvoir à Daniel DESSOGNE Elisabeth FRONTIN pouvoir à Brigitte GOUYON</p> <p><b>Absent(s) :</b> Sébastien PELLERIN</p>
Réf : 2024-037  Objet : SEJOURS ALSH JUILLET ET AOUT 2024  Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 30/05/2024 et qu'elle a été rendue exécutoire le 30/05/2024  Le Maire,  A. MOMON	Secrétaire de séance : Josiane PACHOLSKI

Réf : 2024-037- SEJOURS ALSH JUILLET ET AOUT 2024

Entendu Madame GOUYON, Adjoint au Maire en charge des Affaires Scolaire et de l'Education Jeunesse,

- **INFORMER** que la Maison de l'Enfant prévoit cet été deux séjours :
- Un séjour du 29 juillet au 2 août 2024 « sport et patrimoine » au lac du BOURDON dans l'Yonne, a obtenu le label « colo apprenante ». Le coût du séjour par enfant est de 298 €. Ce même montant sera demandé aux familles. Ce dernier pourra être réduit de 80% si la famille répond aux critères d'éligibilité du label « Colo apprenantes ».
  - Un séjour du 26 août au 29 août 2024 «Découverte de notre environnement au plus proche de la nature» a un coût de 76 € par enfant. Il s'agit du montant de participation qui sera demandé aux familles.

Après débat, le Conseil municipal accepte à l'unanimité les deux séjours proposés pour juillet et aout 2024

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 30 mai 2024

Le Maire, Alain MOMON

Secrétaire de séance : Josiane PACHOLSKI

